



Délibération D2022_008

Municipalisation de la Bibliothèque de VERS

L'an deux mille vingt-deux, le onze-janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Joëlle LAVOREL.

Nombre de membres
Théorique : 15
En exercice : 15
Présents : 8
Procuration : 2

Date de convocation
04/01/2022

Présents : LAVOREL Joëlle, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, DECRUY Marie Hélène, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, LAUREAU Pierre,

Représentés :
DUPRAZ Philippe donne pouvoir à LAVOREL Joëlle,
MUGNIER Joseph donne pouvoir à DECRUY Marie-Hélène

Excusé(s) : KARATAS Aylin, EXCOFFIER Yves, GRABINSKI Damien, NOVO PEREZ Laurence, MARTINET Sylvain

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Bibliothèque est actuellement gérée directement par des bénévoles.

Afin de développer la lecture, l'accès au multimédia et à Internet d'un plus grand nombre, il convient de reverser dans le domaine public ce service.

Ce transfert sera en partenariat avec Savoie-Biblio.

Le budget de fonctionnement et d'investissement de la Bibliothèque fera entièrement parti du budget général.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté ainsi : 9 pour – 1 abstention GUILLERMET Jérôme

ACCEPTE la municipalisation de la Bibliothèque.

PRECISE que le budget de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque sera totalement pris en charge par le budget général de la Commune.

Envoyé en préfecture le 17/01/2022

Reçu en préfecture le 17/01/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-217402965-20220112-D2022_008-DE

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 12 janvier 2022

Le Maire, Joëlle LAVOREL

